MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche de clôture du coaching individuel

Bénéficiaire :

Nom de la structure dans laquelle travaille le bénéficiaire (service, direction…) :

Autorité hiérarchique :

IGAPS :

Date de début du coaching :

Date de fin du coaching :

Nombre de séances (dont réunions multipartites) :

Le coach ne transmet aucune information relative au contenu du coaching ni à l'IGAPS ni à la Délégation à l'encadrement supérieur (DES).

Le bénéficiaire et l'autorité hiérarchique, s'ils en sont d'accord et l'estiment utile, ont la possibilité de transmettre des commentaires à l'IGAPS (s'il est absent de la réunion multipartite de clôture), à la DES (lorsque le bénéficiaire relève de l'encadrement supérieur) ainsi qu'au Pôle d'accompagnement du management des services (PAMS).

Ces commentaires peuvent porter sur le contenu, le processus de coaching, ses effets, les conditions matérielles et tout autre élément que le bénéficiaire et le commanditaire jugent utiles de transmettre

Cette fiche est transmise par le coach au PAMS qui se charge –de transmettre à chacun les commentaires qui le concernent.

Commentaires relatifs au coaching à transmettre à l'IGAPS :

Commentaires relatifs au coaching à transmettre à la DES :

Commentaires relatifs au coaching à transmettre au PAMS :